



APPEL A PARTICIPATION

Saison culturelle 2027 SUR LES CHEMINS DE COMPOSTELLE EN FRANCE

« COMPOSTELLE, VOYAGE A TRAVERS LES CULTURES »

23 octobre 2027 : 40 ans du programme de certification des Itinéraires culturels européens

Dimanche 25 juillet 2027 : une année jacquaire : La fête de saint Jacques

1 - Contexte

En **1987**, les chemins de Compostelle étaient reconnus par le Conseil de l'Europe comme un Itinéraire culturel européen, témoin et vecteur d'une identité commune. En 1998, l'Unesco inscrivait les « Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France » sur la Liste du patrimoine mondial, leur reconnaissant ainsi une valeur universelle exceptionnelle : ils sont un bien commun de l'Humanité.

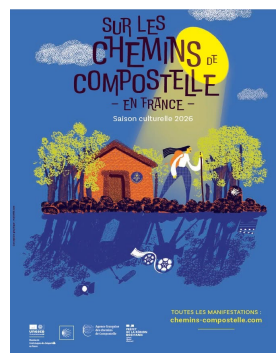
Ces reconnaissances culturelles internationales invitent à faire des chemins de Compostelle, du patrimoine et de l'itinérance, un thème d'action culturelle, une source d'inspiration pour toutes les générations : rencontres, échanges, partage, savoirs et expériences, Histoire et histoire(s), art, sacré, nature ...

La « saison culturelle sur les chemins de Compostelle » fédère les centaines de manifestations réunies dans un programme commun.

Ce partenariat pour la saison culturelle 2027 est gratuit et ouvert à tous acteurs !

L'objectif de la saison culturelle est de :

- **mettre en visibilité nationale vos programmations,**
- **mieux identifier les manifestations** isolées grâce à des visuels et un programme commun,
- **intéresser** de nouveaux publics à l'univers des chemins de Compostelle
- **partager votre fierté d'être les gardiens d'un héritage culturel**
- **Fédérer et mutualiser** moyens, idées et compétences.



2 – Quelles manifestations peuvent être inscrites dans le programme de la saison ?

Les **manifestations ouvertes au grand public** et qui visent à :

- Faire connaître l'histoire, les patrimoines et partager les bonheurs du chemin
- Faire découvrir cet héritage culturel au jeune public ;
- Valoriser les reconnaissances internationales de ce bien commun : l'itinéraire culturel du Conseil de l'Europe et le patrimoine mondial de l'UNESCO ;
- Renforcer les liens et coopérations entre acteurs et territoires sur un même itinéraire ;
- Développer les échanges avec l'Espagne ainsi que d'autres pays européens traversés, les jumelages ;
- « Faire communauté » autour du chemin de Saint-Jacques en mobilisant les acteurs locaux et les habitants, créer un sentiment d'appartenance, de fierté et une solidarité
- Favoriser les échanges interculturels entre visiteurs, cheminants, pèlerins et habitants.

• **Les thèmes sont liés à l'univers des chemins de Compostelle et à l'itinérance :**

- L'histoire du pèlerinage, saints et héros, croyances, patrimoine des pèlerinages, dévotions, soins...
- La marche et le voyage : épopée, pèlerins et voyageurs, nomadisme, carnet de route...
- L'accueil, l'hospitalité, les rencontres, les partages d'expériences
- L'art, l'architecture civile et religieuse, les paysages, le patrimoine vernaculaire, en lien avec les chemins de Compostelle
- La transmission de cet héritage culturel à tous les publics
- Les récits, légendes, et influences artistiques associées aux routes de pèlerinage
- Les métiers, techniques et enjeux de préservation et de restauration du patrimoine culturel
- Les pèlerinages dans le monde, sites sacrés, chemins et sanctuaires de pèlerinage, routes mythiques ...
- les pratiques contemporaines des chemins, les bienfaits de la marche, la santé, les perceptions du corps

Les manifestations peuvent prendre diverses formes : randonnées dédiées au patrimoine, visites théâtralisées ou guidées, lectures de paysages, ateliers, activités dédiées au jeune public, conférences, expositions, spectacles, concerts, colloques, journées d'étude, café-débats, projections, portes-ouvertes dans les hébergements, chantiers archéologiques/de restauration ouverts au public...

3 - Qui peut participer ?

Associations, artistes et compagnies artistiques, collectivités territoriales, médiathèques, offices de tourisme, centres culturels, monuments patrimoniaux ouverts à la visite, festivals, parc naturels régionaux, jardins...

Dans la mesure où :

- Vous abordez la thématique « Compostelle »
- Et/ou que votre programmation est en lien avec les chemins de Compostelle
- Et/ou se déroule dans/sur un site en lien avec les chemins de Compostelle.

4 - Quand peuvent se tenir les manifestations ?

- **Tout au long de l'année**, ponctuellement ou dans la durée (de mars à décembre).
- **Des temps forts :**

80ème anniversaire des GR® et de la Fédération Française de Randonnée Pédestre (toute l'année)

Les trois fêtes commémoratives de saint Jacques : mardi **25 mars 2027** (martyr), vendredi **25 juillet 2027** (découverte du tombeau), mardi **30 décembre 2027** (ensevelissement)

Journée internationale des monuments et des sites (18 avril 2027): <https://www.icomos.org/fr/agenda/18-avril-la-journee-internationale-des-monuments-et-des-sites/>

Journée européenne du chemin de Saint-Jacques de Compostelle
(9 mai 2027): <https://saintjamesway.eu/fr/blog/european-days-of-saint-james-way-2025/>

La nuit européenne des musées (22 mai 2027): <https://nuitdesmusees.culture.gouv.fr/>

Les rendez-vous aux jardins (du 4 au 6 juin 2027): <https://rendezvousauxjardins.culture.gouv.fr/>

La Fête de la musique (21 juin) : <https://fetedelamusique.culture.gouv.fr>

La Nuit des églises : ouvertes la nuit pour accueillir une expérience artistique et culturelle, faire dialoguer l'Art et le Sacré (fin juin, début juillet). <https://www.narthex.fr>

Journées européennes du patrimoine, 20 et 21 septembre 2027 sur le thème « **patrimoine caché** »

1000 mains pour le chemin de Saint-Jacques : 1er week end d'octobre

Un rendez-vous national pour l'entretien du sentier de son patrimoine proposé par les associations et avec les habitants sédentaires et riverains du chemin. Pour développer 1000 mains chez vous :

<https://www.chemins-compostelle.com/mille-mains-pour-les-chemin>

Biblis en folie (octobre) : Fête dédiée aux bibliothèques et médiathèques : <https://biblisenfolie.culture.gouv.fr/>

Journées nationales de l'Architecture (octobre): <https://journesarchitecture.culture.gouv.fr/>

5 - Quels sont les bénéfices d'inscrire votre manifestation dans cette démarche ?

- Apparaître dans une brochure nationale coordonnée par l'Agence des chemins de Compostelle et présentée dans un communiqué de presse envoyé aux médias
- Disposer d'un kit de communication dédié à la saison culturelle pour valoriser vos manifestations
- Pour la saison anniversaire 2027, à partir du 1^{er} janvier, être référencé dans l'agenda partagé de la Fédération européenne des chemins de Compostelle : <https://saintjamesway.eu/fr/evenements/>
- Garder sa singularité en participant à une dynamique collective autour des chemins de Compostelle

6 – L'accompagnement proposé par l'AFCC

Mise à disposition en ligne d'un répertoire d'offres artistiques et culturelles (régulièrement augmenté et mis à jour) : <https://www.chemins-compostelle.com/ressources-culturelles-des-chemins/>

Mise à disposition d'un kit de communication comprenant :

- Une pastille de saison millésime 2025 pour insertion sur vos dépliants, sites, flyers, bulletins ;
- La charte graphique et les visuels digitaux (bandeaux, etc.)
- Le programme (en version digitale, en version papier sur demande), pour relayer sur vos sites internet et lettres d'information ; des marque-pages, des stickers.
- Des affiches reprenant le visuel de la saison pour les offices de tourisme, sites culturels et touristiques, locaux associatifs, les hébergements, les commerces, etc.
- La charte graphique et des logos associés pour le bien inscrit au patrimoine mondial ;
- L'emblème européen des chemins de Saint-Jacques de Compostelle (Itinéraire culturel du Conseil de l'Europe)

7 – Calendrier

Programme papier, site internet, réseaux sociaux : l'organisateur doit renseigner avant **le 8 février 2027** ce lien www.chemins-compostelle.com/agenda_culturel/signaler

Site internet de l'Agence, site de la Fédération européenne, réseaux sociaux : au fil de l'eau en renseignant ce lien www.chemins-compostelle.com/agenda_culturel/signaler

Envoi des supports de communication : **mars 2026**.

8 – La démarche est coordonnée par l'Agence Française des Chemins de Compostelle, avec le soutien financier du Ministère de la Culture, de la DRAC Occitanie, et de l'ensemble de ses adhérents.

En partenariat avec la Fédération européenne du chemin de Compostelle, Fédération Compostelle France, la Fédération française de la Randonnée pédestre, la Fondation du Patrimoine, Derrière le Hublot, 1000 mains pour les chemins, Petites cités de Caractère, etc.

Agence française des chemins de Compostelle (AFCC)

4, rue Clémence Isaure – 31 000 Toulouse

Tél. : 05 62 27 00 05

Courriel : sebastien.penari@chemins-compostelle.com - laetitia.marin@chemins-compostelle.com